

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, J. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :

N. MONZON  
E. BIANAY-BALCOT  
M. LE GOFF  
M. ALOUI

procuration à

L. FORICHON  
P. ROUYER  
V. MOREAU  
P. DOUWES

Secrétaire de séance : Sandra JUGAL est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

## OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

VU le Budget Primitif 2023,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission ressources et vie économique en date du 12 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN)

APPROUVE la décision modificative n°1 suivante au Budget Primitif 2023 de la commune :

Section de fonctionnement	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
<b>Chapitre 74</b>				
<b>7478222 – Caisses d’allocations familiales</b>			<b>20 318.72€</b>	
<b>Chapitre 042</b>				
<b>6811-Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles</b>	<b>69 878.49 €</b>			
<b>777- Quota-part subventions investissement transférées</b>			<b>49 559.77 €</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>69 878.49 €</b>	<b>0 €</b>	<b>69 878.49 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 69 878.49 €</b>		<b>+ 69 878.49 €</b>	
Section d’investissement	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
<b>Chapitre 21</b>				
<b>21314 - Bâtiments culturels et sportifs</b>	<b>20 318.72€</b>			
<b>Chapitre 040</b>				
<b>13911- Sub. Tranf. État et établissements nationaux</b>	<b>49 559.77 €</b>			
<b>281312 – Bâtiments scolaires</b>			<b>69 878.49 €</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>69 878.49 €</b>	<b>0 €</b>	<b>69 878.49€ €</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 69 878.49 €</b>		<b>+ 69 878.49 €</b>	

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 18 décembre 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*  
*Certification exécutoire le*  
*Date d'affichage le*  
*Conseil municipal du 14 décembre 2023*

  
 Eric GRILLON  
 Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication

